



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Diffusion

Question écrite n° 8317

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson appelle l'attention de M. le ministre de la communication sur le fait que l'Union nationale des diffuseurs de presse fédère les 36 000 « marchands de journaux » de notre pays qui assurent à travers l'ensemble de nos communes un service public essentiel : celui du libre accès de nos concitoyens à une presse écrite pluraliste. Depuis plus de cinq ans, la profession s'est engagée dans un processus de négociation au terme duquel est apparue la nécessité d'améliorer la rémunération des diffuseurs de presse français, qui est actuellement la plus faible d'Europe. C'est dans ce contexte que les éditeurs français viennent d'engager un vaste plan de réforme des Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP), auquel deux objectifs ont été clairement assignés : la baisse des coûts de distribution des éditeurs et l'amélioration de la rémunération des diffuseurs. Cette réforme, appuyée par les pouvoirs publics, comporte un important volet social qui requiert aujourd'hui l'intervention financière de l'État par le biais des procédures FNE. Il lui demande si cet engagement de l'État interviendra rapidement et, dans l'affirmative, quelle en sera l'importance.

Texte de la réponse

Lorsque a été mis en place un dispositif d'urgence d'aide à la presse écrite en juin dernier, le ministre de la communication a précisé que cet effort exceptionnel devrait s'accompagner d'une action sur les structures de l'impression et de la distribution, particulièrement en ce qui concerne la presse parisienne et nationale d'information générale. Il rejoint d'ailleurs dans cette analyse les éditeurs concernés, pour qui les difficultés de la presse résultent de la combinaison de charges excessivement lourdes et rigides, de la diminution de ses ressources publicitaires et d'un volume insuffisant de ventes. Dans cette perspective, il porte une attention toute particulière aux initiatives qui favoriseraient la reconquête, par les éditeurs, de leurs lectorats. À cet égard, le réseau de diffusion peut jouer un rôle tout à fait déterminant dans la réussite des stratégies visant à renforcer l'efficacité des dispositifs de vente. C'est pourquoi la perspective, ouverte par la mise en œuvre du plan de modernisation des NMPP, d'une revalorisation de la rémunération d'une partie significative du réseau de détail, parallèlement à la réduction substantielle des coûts de distribution exposés pour le compte des éditeurs, a décidé les pouvoirs publics à accompagner ce plan dans son volet social par le biais de procédures FNE. Un accord avec les NMPP précisant les objectifs et les modalités de l'intervention de l'État sur ce point est intervenu le 27 décembre 1993.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8317

Rubrique : Presse

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1993, page 4101

Réponse publiée le : 24 janvier 1994, page 368